

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 6 novembre 2020, à 15 h 15**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2020
- 10.02** Période de commentaires des élus
- 10.03** Période de questions et commentaires du public

40 – Réglementation

- 40.01** Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement de Régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001) (dossier 1207279024)

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Approuver la nomination du Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine, et ce, à compter du 21 novembre 2020 (dossier 1206118002)

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



Dossier # : 1207279024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement de Régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001)

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001)

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1207279024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement de Régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest tient plusieurs séances du conseil pendant l'année, au cours desquelles le public peut poser des questions lors d'une période prévue à cette fin. Il y a lieu d'actualiser les dispositions qui encadrent cette participation. Ainsi l'article 50 sera modifié afin de permettre une période de questions d'une durée de 60 minutes et elle pourra être prolongée au besoin.

L'article 52 qui encadre l'enregistrement des personnes présentes à la période de questions est simplifié. Les modalités d'inscription sont précisées à l'article 52.1.

Les articles 52.2 et 52.3 seront ajoutés afin de permettre de poser des questions par Internet et de préciser les modalités d'inscription.

Enfin, l'article 52.4 est ajouté afin de permettre de limiter à 3 intervenants les questions portant sur un même sujet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12 janvier 2010 - CA10 220018 - Adoption Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (dossier 1092089004)

DESCRIPTION

Les articles 50 et 52 du règlement seront modifiés et les articles 52.1, 52.2, 52.3 et 52.4 seront ajoutés.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement permettra l'harmonisation des pratiques en fonction de l'état du droit existant, tout en facilitant la participation à la période de questions du public par l'utilisation de média électronique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt de projet : séance d'octobre

Adoption : séance subséquente (ou novembre)

Entrée en vigueur : novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Sylvie PARENT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-09-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1206118002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , Section soutien de gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver par le conseil d'arrondissement, la nomination du Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine, et ce, à compter du 21 novembre 2020.

Approuver par le conseil d'arrondissement, la nomination du Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine, et ce, à compter du 21 novembre 2020.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2020-11-04 16:36

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION **Dossier # :1206118002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , Section soutien de gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver par le conseil d'arrondissement, la nomination du Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine, et ce, à compter du 21 novembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

La nomination temporaire du directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine (emploi 103530, numéro de poste 14611, unité administrative 53-07-00) permet de pourvoir le poste, et ce, suite au départ du précédent occupant du poste.

Le processus de dotation fut sous la responsabilité du Service des ressources humaines, Direction de la dotation et gestion de la main-d'œuvre. L'affichage, portant le numéro SO-20-DIR-103530-14611-A a été publié du 23 juin 2020 au 8 juillet 2020 et s'adressait aux employé.e.s de la Ville ainsi qu'aux candidat.e.s externes. Dans le cadre de ce processus, six (6) candidat.e.s se sont qualifié.e.s. Le candidat retenu a complété avec succès les étapes du processus de concours.

Le comité d'évaluation était composé d'un représentant du Service des ressources humaines, du directeur d'arrondissement (arrondissement du Sud-Ouest) ainsi qu'un directeur d'arrondissement provenant d'un autre arrondissement.

La nomination ainsi que le processus de dotation sont conformes à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (Résolution CE11 1565). Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement du 6 novembre 2020, d'approuver cette nomination au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du 21 novembre 2020. La nomination sera confirmée au terme d'une période de probation de douze (12) mois, conformément à l'article 6 des Conditions de travail de cadres de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DÉRY
Technicien en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-03

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement